



Validité Contrat de Travail/Clause de dédit formation

Par Acheteur_Technique

Bonjour, je suis dans une situation quelque peu complexe : il y a 1 an j'ai été embauché par une entreprise pour terminer ma dernière année de formation en alternance, sauf que cette entreprise m'a fait signer un CDI en statut cadre avec une clause de dédit formation, j'aimerais tout d'abord savoir si cela est légal dans le cadre d'une alternance, car ni mon école ni mon entreprise n'ont signé de contrat de professionnalisation.

Ma 2ème question porte sur la clause de dédit formation, sur mon certificat de scolarité, il est bien mentionné "contrat de professionnalisation" j'aimerais donc savoir si elle est réellement applicable, car je souhaite démissionner.

Je vous remercie par avance de votre retour !